

La République démocratique allemande a aussi informé le gouvernement canadien qu'elle a promulgué un décret sur le remboursement des droits de participation, détenus par des personnes domiciliées en dehors de la RDA, à l'emprunt de remboursement d'avoirs en monnaies retirées de la circulation. Les titulaires de ces droits de participation, ou leurs héritiers, ont jusqu'au 31 décembre 1990 pour présenter une demande de remboursement auprès de l'établissement financier où ces droits ont été établis.

Des documents pertinents peuvent être obtenus aux bureaux des passeports d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada situés à travers le Canada. On peut obtenir des informations auprès de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, au téléphone (613) 232-1101, -1102, -1103, -1104, -1105, auprès de l'Ambassade de la République démocratique allemande à Ottawa, au téléphone (613) 234-4359, ou auprès d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, section des Réclamations, Direction du Droit économique et commercial à Ottawa, au téléphone (613) 992-8658.